



21 novembre 2023

(23-7851)

Page: 1/1

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

**RESTRICTIONS À L'IMPORTATION APPLIQUÉES PAR LA CHINE EN RAISON DE
L'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE
– PRÉOCCUPATION COMMERCIALE SPÉCIFIQUE N° 406**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

La communication ci-après, reçue le 20 novembre 2023, constitue la déclaration faite par les États-Unis d'Amérique à la réunion du Comité SPS de l'OMC du 15 au 17 novembre 2023 et est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

-
1. Les États-Unis souscrivent aux préoccupations soulevées par l'Union européenne.
 2. Les États-Unis remercient la Chine d'avoir récemment pris des mesures pour lever les restrictions liées à l'IAHP visant sept États des États-Unis.
 3. Toutefois, les États-Unis restent préoccupés par le fait que la Chine n'a pas levé les restrictions sur les exportations de volailles en provenance des États restants du pays déclarés indemnes de l'IAHP d'une manière conforme aux directives de l'Organisation mondiale de la santé animale (ou OMSA) et aux accords existants en matière de santé animale entre les États-Unis et la Chine.
 4. Les États-Unis souhaitent que les exportations de volailles en provenance des États-Unis puissent reprendre dans les plus brefs délais et demandent à la Chine de lever les restrictions sur les exportations en provenance de tous les États du pays déclarés indemnes de l'IAHP conformément aux directives de l'OMSA.
 5. Les États-Unis visent toujours et restent ouverts à continuer à travailler de manière bilatérale avec la Chine pour résoudre leurs préoccupations au sujet de cette mesure.
-